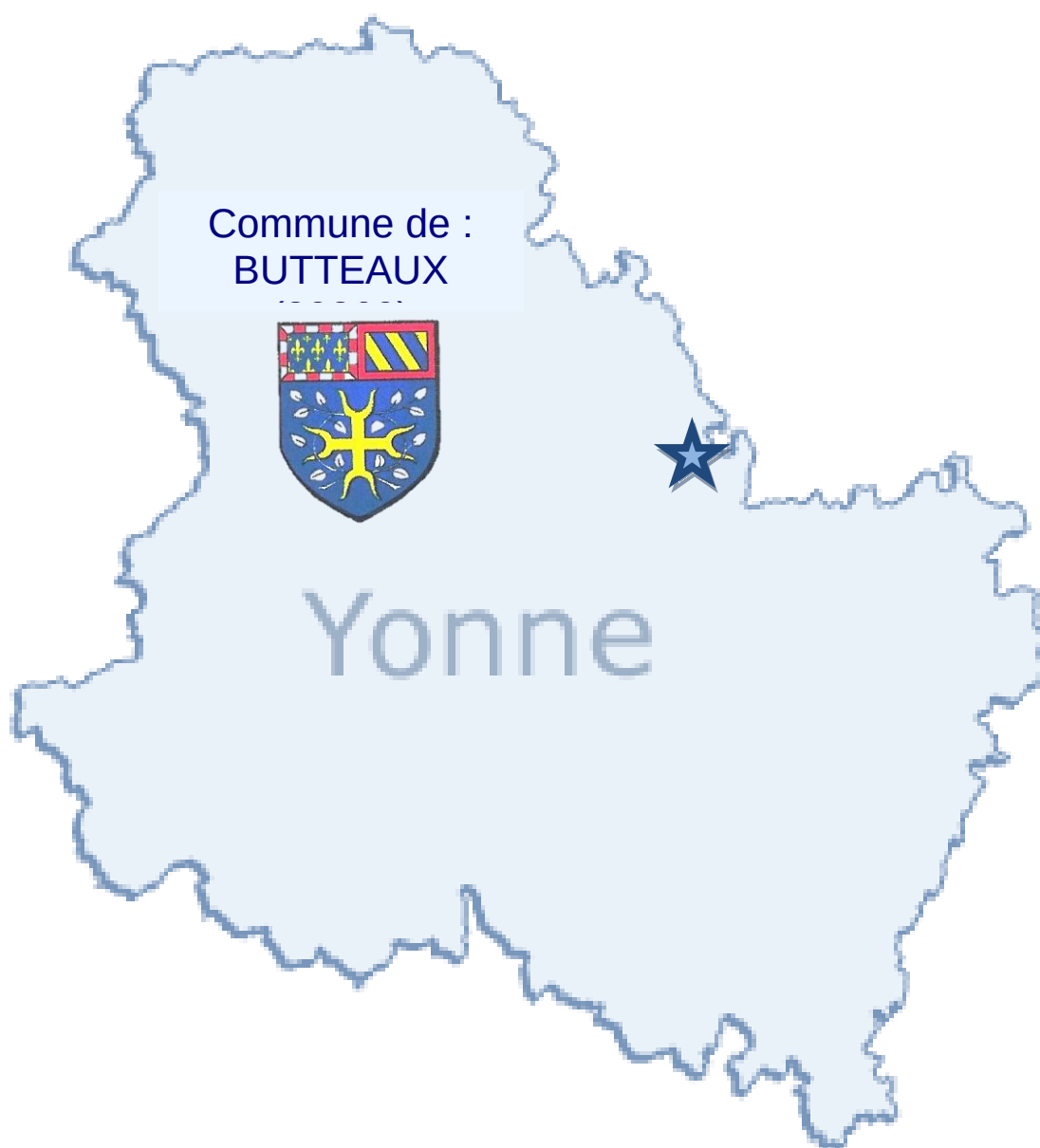
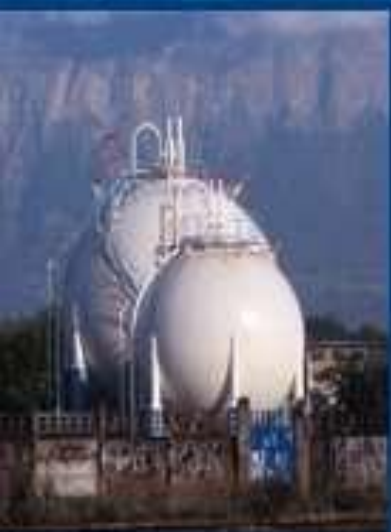




DICRIM

*(Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs)*



Commune de :
BUTTEAUX



Date 1^{ère} diffusion : 1^{er} novembre 2013

Document réalisé par le Service de la Sécurité Intérieure –Préfecture de l'Yonne – Février 2013

Le mot du maire

La commune de BUTTEAUX est située à 31 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de des rivières de l'Armanche et l'Armançon dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les **RIsques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

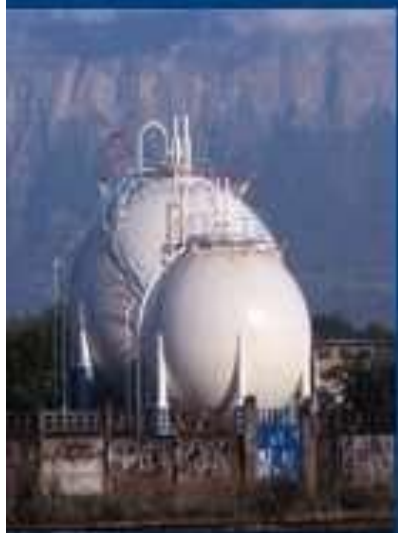
Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

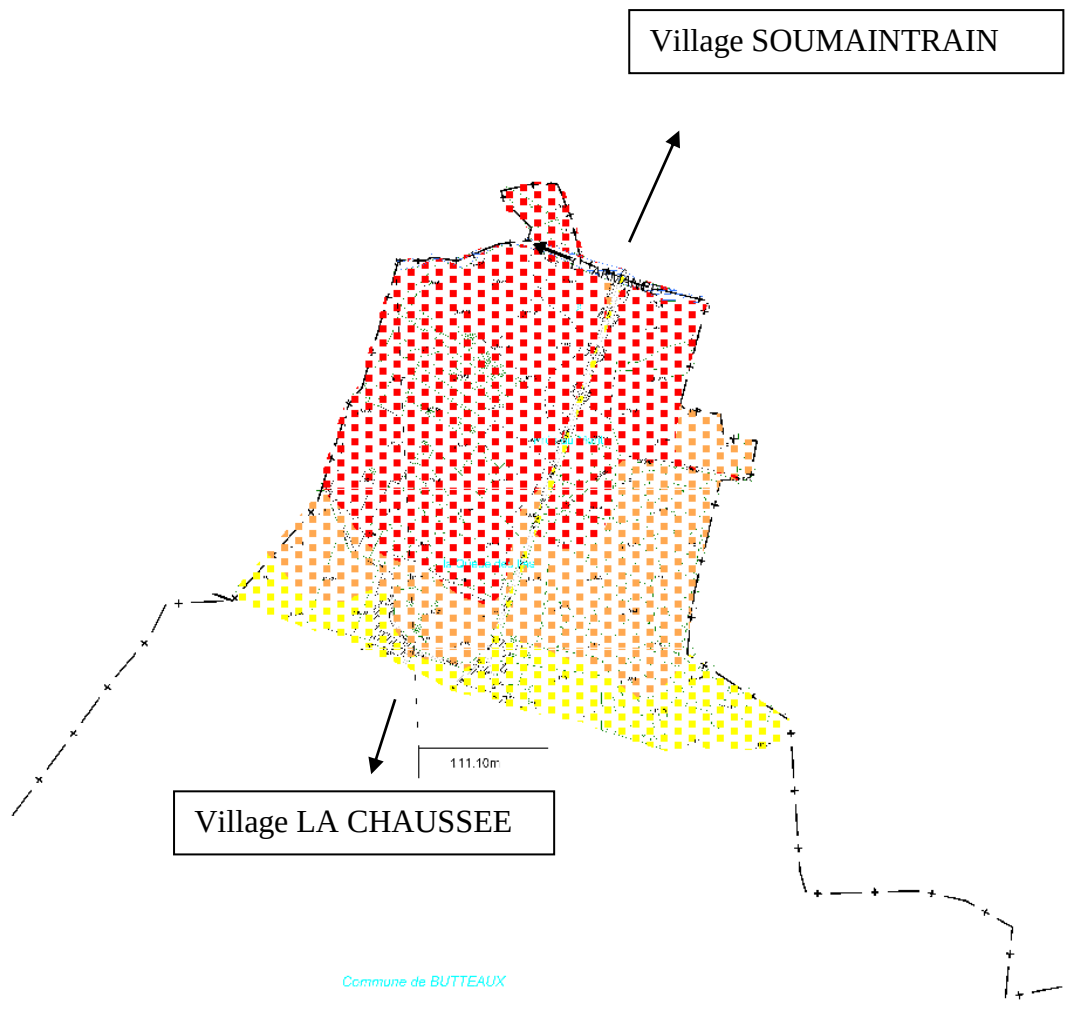
Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire,
Michel FOURREY



LES RISQUES



LEGENDE

— Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)

— + — Limite communale

— Cours d'eau, Canal, Plan d'eau

CLASSES D'ALEA

Aléa fort ($H > 1m$) et/ou ($V > 0.5m/s$)

Aléa moyen ($0.5m < H < 1m$) et ($V < 0.5m/s$)

Aléa faible ($H < 0.5m$) et ($V < 0.5m/s$)

LAISSES DE CRUES

(Aucune reconnaissance sur ce secteur de la commune)

149.52m Cote NGF des plus hautes eaux connues (PHEC)

23/05/2013 Date de l'évènement

COTES INTERPOLEES

111.10m Cote déduite des laisses de crues des PHEC

C	Mars 2003	TROISIEME DIFFUSION	
B	Sept 2004	DEUXIEME DIFFUSION	
N°	Date	Désignation et Position	Visa
MODIFICATIONS			
BUTTEAUX			
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION APPROUVE LE 25 MAI 2009 ETUDE HYDRAULIQUE Cartographie des Aléas Commune de BUTTEAUX			
SOGREAH		Projet n° : 870056	Dessiné par
		Septembre 2014	1B

ACTION DU MAIRE

Selon gravité : indiquer les actions envisageables compte tenu du risque et de la configuration de la commune.

- *permanence mairie,*
- *routes coupées (uniquement au hameau de La-Chaussée*
- ***Zones touchées :***
- ***A BUTTEAUX : Chemin des Lames,(Hors village)***
- ***A LA – CHAUSSEE :***
 - ***Rue du vieux chêne (Début de rue)***
 - ***Rue de l'Armanche (Début de rue)***
 - ***Rue du Moulin (Début de rue)***

(Voir annuaire de crise)

- *déclenchement PCS ou en partie*

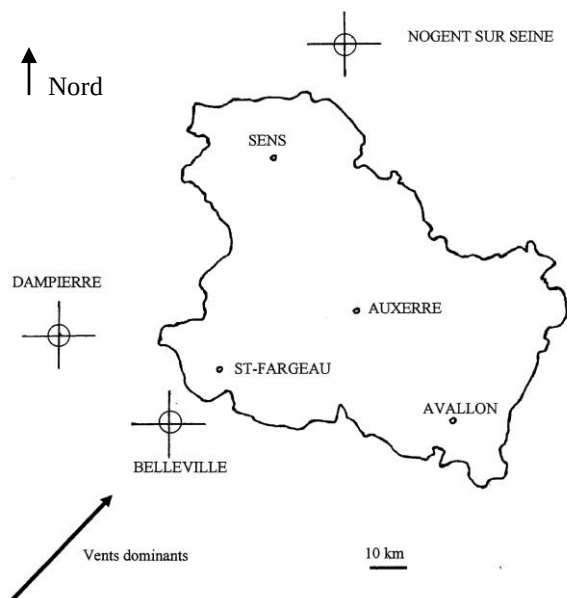
ALERTE

- *Cloches Eglise pour BUTTEAUX, et Clocher Ecole Maternelle pour La-Chaussée : Signal (- - -) + klaxonne de voiture*
- *Téléphonie et groupe WhatsApp*
- *Déplacement d'élus.*
- *Internet, Application Panneau Pocket*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Surélever les meubles, amarrer les cuves*
- *Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux*
- *Couper le gaz, l'électricité*
- *Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres*
- *Ne pas téléphoner*
- *Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)*
- *Ecouter la radio*
- *Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)*

COMMUNE de PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
RISQUE NUCLEAIRE	Page n°8



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP (*Voir l'annuaire de crise*)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS ou en partie

ALERTE

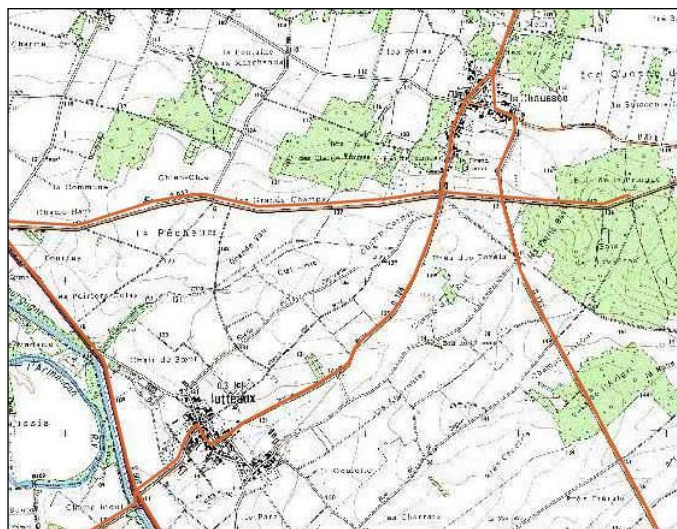
- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Cloches Eglise pour BUTTEAUX, et Clocher Ecole Maternelle pour La-Chaussée : Signal (-- -- --) + klaxonne de voiture
- Téléphonie et groupe WhatsApp
- Déplacement d'élus.
- Internet, Application Panneau Pocket
-  au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires.

COMMUNE de BUTTEAUX PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES	Page n°9

Référence : Système d'Information Géographique (S.I.G) de la Préfecture de l'Yonne



Légende

— D943, D905,
D124 et D161

■ ■ ■ Voie ferrée

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers:

- *Permanence mairie*
- *Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers*
- *Déclenchement du PCS ou en partie,*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*
- *Zones touchées D905 (pas d'habitation autour)*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Cloches Eglise pour BUTTEAUX, et Clocher Ecole Maternelle pour La-Chaussée : Signal (--- --- ---) + klaxonne de voiture*
- *Téléphonie et groupe WhatsApp*
- *Déplacement d'élus.*
- *Internet, Application Panneau Pocket*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Rejoindre le bâtiment le plus proche*
- *Fermer toutes les ouvertures*
- *Ne pas fumer*
- *Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)*
- *Arrêter ventilation, chauffage, climatisation*
- *Rester à l'écoute de la radio*
- *Ne sortir qu'en fin d'alerte*

COMMUNE de BUTTEAUX PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	Page n°10

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

**30 % de la
population touchée**

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **M. FOURREY Michel***
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de BUTTEAUX PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
RISQUE PANDEMIE REGLE GENERALE	Page n°10 Bis

CONSIGNES DE COMPORTEMENT POUR LE RISQUE PANDEMIE

Avant : anticiper et se protéger :

- ☐ Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique
- ☐ Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- ☐ Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue
- ☐ Éviter les contacts avec les personnes malades
- ☐ En cas de symptômes décrits par les autorités, ne pas se déplacer directement à l'hôpital, contacter son médecin traitant, ou au 15 uniquement en cas d'urgence. En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge

Avant : respecter les consignes

Etre à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation

- ☐ En cas de contagion avérée, porter un masque en permanence afin de ne pas contaminer son entourage.
- ☐ Ne pas embrasser vos proches, éviter de leur serrer la main et limiter au strict nécessaire les visites
- ☐ Éviter les contacts avec les personnes malades
- ☐ Aérer régulièrement le domicile ☐ Penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

Si l'un de vos proches est malade :

- ☐ Veiller à l'isoler des autres membres de la famille
- ☐ S'assurer qu'il porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes
- ☐ Laver régulièrement ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette à la machine ou à l'eau bien chaude et au savon
- ☐ Nettoyer, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles il a été en contact, par exemple : la vaisselle, le téléphone, les télécommandes de télévision et outils informatiques, les toilettes, les poignées de portes
- ☐ Se laver régulièrement les mains au savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique après chaque contact avec le malade ou les objets ou ustensiles qu'il a utilisés

Utiliser correctement son masque :

Afin que l'utilisation soit optimale, se laver les mains avant de toucher son masque, puis le placer sur son visage et l'attacher. Mouler le haut du masque sur la racine du nez. Abaisser ensuite le masque sous le menton. Ensuite, ne plus porter les mains au visage. Le changer environ toutes les quatre heures ou quand il est mouillé. En l'enlevant, veiller à ne toucher que les attaches.

Lavage complet des mains :

On frotte les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains. Ne pas oublier la zone entre les doigts, le dessus de la main et les poignets. Le lavage des mains doit durer trente secondes et se faire systématiquement : à chaque retour au domicile ; en arrivant au travail ; après avoir éternué, toussé et après chaque mouchage ; avant de mettre son masque, et après l'avoir enlevé ; avant et après chaque repas ; après être allé aux toilettes.

COMMUNE de BUTTEAUX PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n°11

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- organisation de l'accompagnement des personnes fragiles (voir liste....)
- organisation d'une permanence en mairie
- préparation des endroits frais : **Eglise de BUTTEAUX et Ecole Maternelle de La-Chaussée**
- si aggravation, déclenchement du PCS
- Transfert des personnes souffrantes à l'Eglise de BUTTEAUX

ALERTE

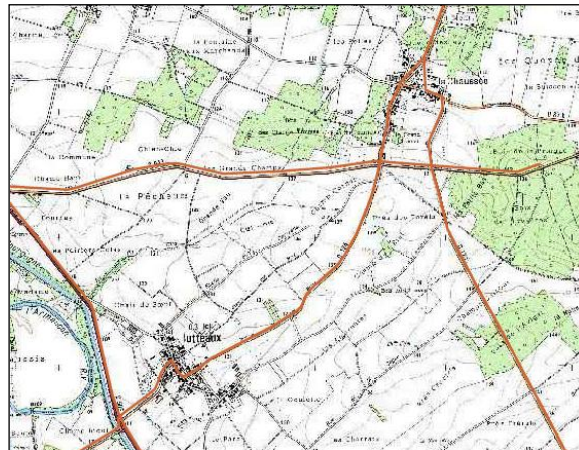
Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (déplacement d'élus)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de BUTTEAUX PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
INCENDIE DE FORET	Page n°12



ACTION DU MAIRE

Selon gravité : indiquer les actions envisageables compte tenu du risque et de la configuration de la commune.

- permanence mairie,
- routes coupées (uniquement au hameau de La-Chaussée
- **Zones touchées :**
- **A BUTTEAUX : Chemin des Lames,(Hors village)**
- **A LA – CHAUSSEE :**
 - **Rue du vieux chêne (Début de rue)**
 - **Rue de l'Armance (Début de rue)**
 - **Rue du Moulin (Début de rue)**

(Voir annuaire de crise.)

- déclenchement PCS ou en partie

ALERTE

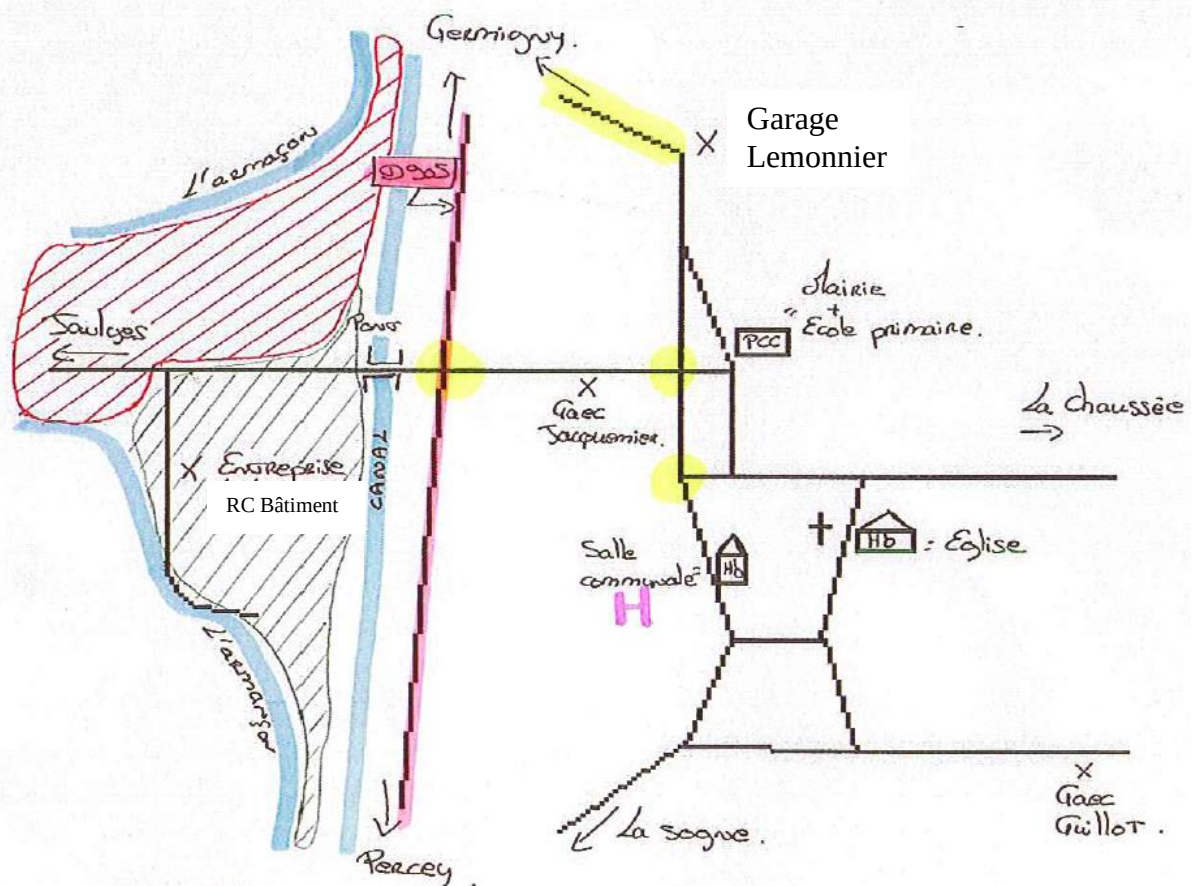
- Cloches Eglise pour BUTTEAUX, et Clocher Ecole Maternelle pour La-Chaussée : Signal (---- ---- ----)
- Téléphonie et groupe WhatsApp
- Déplacement d'élus.
- Internet, Application Panneau Pocket

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri des sources de chaleur
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers).

COMMUNE de PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
VERGLAS	Page n°13

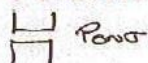
BUTTEAUX



Zone Inondable: Fort et d'oyens.



Zone inondable: Faible



PCC: Plan hors d'eau.

†: Eglise

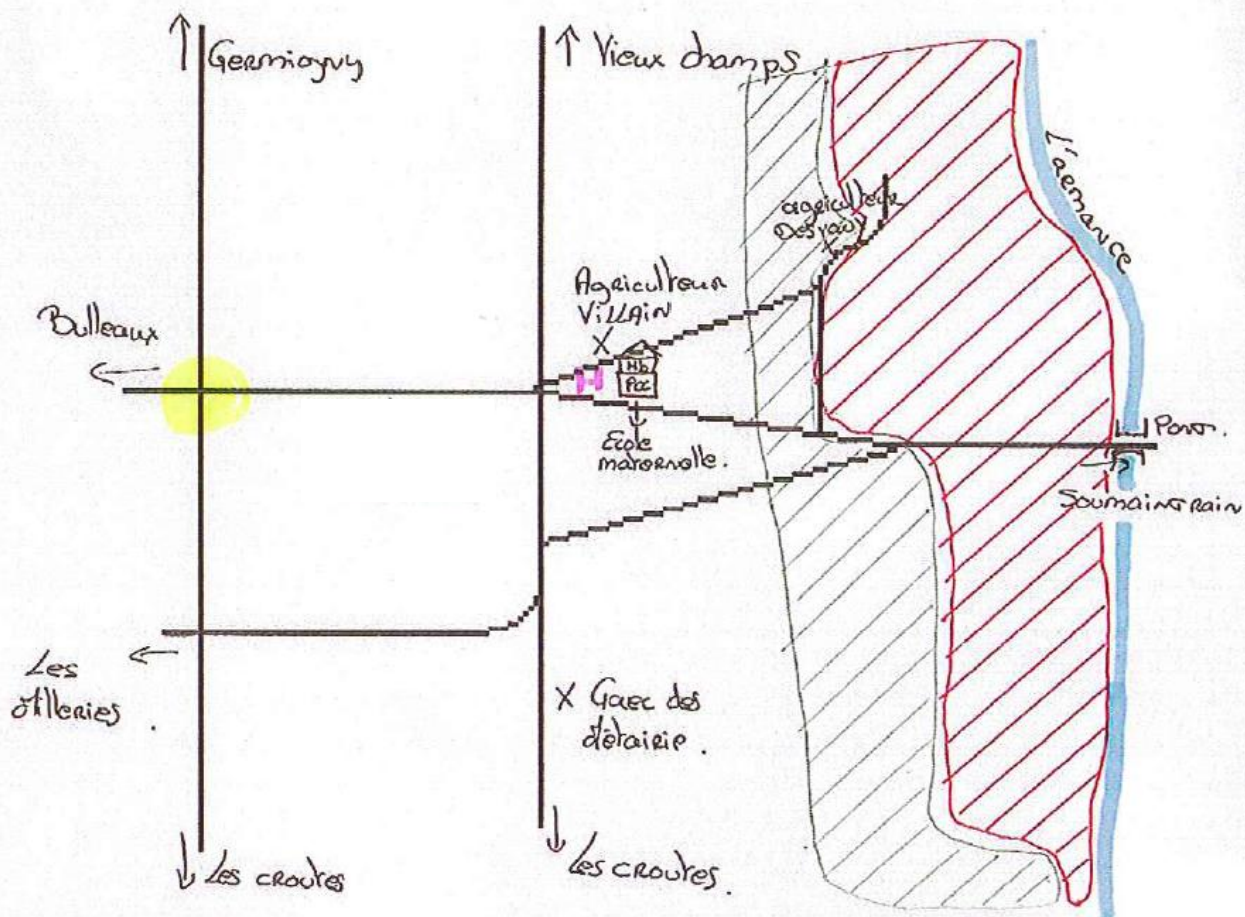
Hb: Hébergements

— Cours d'eau

Zone de verglas

H Drop zone Hélico.

LA-CHAUSSEE



 Zone Inondable : Fort et moyen.

 Zone inondable : faible.

 Pont.

PCC : Plan hors d'eau.

Hb : Hébergement.

 Cours d'eau.

 Zone de verglar.

 Drop zone Hélico.

ACTION DU MAIRE

Selon gravité : indiquer les actions envisageables compte tenu du risque et de la configuration de la commune.

- *permanence mairie,*
- *déviations routes,*
- *Salage par la commune,*
- **Zones touchées ;**
- **A LA – CHAUSSEE :**
 - *Rue de l'Armanche à partir du N° 21 direction Butteaux*
- **BUTTEAUX :**
 - *Rue de l'Armançon en totalité,*
 - *Intersection entre la rue Saint Roch et la rue du soleil Levant,*
 - *Route du cimetière*

(Voir annuaire de crise page.)

- *déclenchement PCS ou en partie*

ALERTE

- *Téléphonie et groupe WhatsApp*
- *Déplacement d'élus.*
- *Internet, Application Panneau Pocket*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de neige ou de verglas :

- *Limiter voire éviter les déplacements*
- *En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent*
- *Utiliser des équipements spéciaux*
- *Privilégier le transport en commun ou le covoiturage*
- *S'informer sur les conditions de circulation*

COMMUNE de BUTTEAUX PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
AUTRES RISQUES CLIMATIQUES	Page n°14

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- *Limiter voire éviter les déplacements*
- *Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondé*
- *Respecter les déviations mises en place*
- *Suivre les conseils des autorités publiques*

En cas d'orages :

- *Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques*
- *Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision*
- *Mettre à l'abri les objets sensibles au vent*
- *Limiter voire éviter les déplacements*

En cas de vents violents :

- *Limiter voire éviter les déplacements*
- *Risque d'obstacles sur les voies de circulation*
- *Risque de chute de branches ou d'objets*
- *N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol*
- *Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés*

COMMUNE de
DICRIM

ANNUAIRE D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS	
France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES	
MAIRIE DE BUTTEAUX	03.86.43.23.34
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP (ex	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36